



FABRIQUE A PROJETS DOSSIER DE CANDIDATURE

La Fabrique à projets est un dispositif mis en place par la Commune de Morangis, destiné à aider les jeunes Morangissois âgés de 17 à 25 ans dans la réalisation de leurs projets.

Les projets présentés peuvent intervenir dans des domaines variés, et notamment dans les domaines du loisir (sport, culture...) ou de la solidarité (actions de coopération en France ou à l'étranger, santé, prévention...).

Il est cependant précisé que pour être éligibles, les dossiers transmis devront respecter des critères préalablement définis et présenter de véritables projets, c'est-à-dire des actions poursuivant un objectif spécifique et reposant sur des contraintes de temps, de budget et d'organisation.

Les jeunes porteurs de projets pourront trouver auprès de la « Fabrique à projets » un accompagnement et une orientation pour la définition, le montage et la mise en place du projet.

Des aides financières pourront également être attribuées, sous forme de subvention si la structure porteuse du projet est de forme associative ou sous forme de bourse attribuée individuellement si le projet est porté par une personne.

Le montant de l'aide apportée sera évalué au regard de la nature du projet et du budget prévisionnel figurant dans le présent dossier de demande. Un dossier devra impérativement être transmis en Mairie pour que la demande soit étudiée.

Les dossiers sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire de Morangis

Par courrier :

Mairie de Morangis – 12, Avenue de la République - BP 98
91423 Morangis cedex

ou

Par mail :

lafabriqueaprojets@morangis91.com

Renseignements concernant le porteur du projet

➤ Le porteur du projet est :

Une personne physique : Compléter le cadre A / Une association : Compléter les cadres B et C

CADRE A
Coordonnées du porteur de projet

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
N° de téléphone fixe..... N° de téléphone portable.....
Adresse E-mail.....
Situation actuelle (lycéen, étudiant.....)
.....

CADRE B
Coordonnées de l'association porteuse du projet

Intitulé exact de l'association.....
.....
Objet de l'association.....
.....
Territoire d'intervention de l'association.....
Date de déclaration à la Préfecture ou sous-Préfecture.....
Date de parution au Journal Officiel.....
N° de police d'assurance.....
Nom et adresse de l'agence gestionnaire.....
.....
Numéro SIRET.....
Adresse du siège social.....
Code postal..... Ville.....
Adresse postale.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone..... Télécopie.....
Adresse E-mail.....

CADRE C
Renseignements concernant les membres du bureau de l'association

Président(e)
Nom et prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... E-mail.....
Date de naissance.....

Trésorier(e)
Nom et prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... E-mail.....
Date de naissance.....

Secrétaire
Nom et prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... E-mail.....
Date de naissance.....

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- **Si le porteur de projet est une personne physique :**
 - photocopie de la pièce d'identité
 - justificatif de domicile
 - Relevé d'Identité Bancaire (les coordonnées du RIB devront obligatoirement être celles du porteur de projet)

Les bénéficiaires devront obligatoirement résider à Morangis et être âgés entre 17 et 25 ans

- **Si le porteur de projet est une association :**
 - Récépissé de déclaration en Préfecture ou sous-Préfecture
 - Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
 - Statuts de l'association
 - Composition du Conseil d'administration mentionnant le nom et la fonction des membres
 - Procès verbal de la dernière Assemblée générale
 - Compte de résultat daté et signé par le Président et le Trésorier. Les comptes doivent être certifiés par un Commissaire aux comptes lorsque l'association a perçu annuellement une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000 €.
 - Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association

L'association devra faire la preuve de son attache à la Ville de Morangis (exemples : siège social à Morangis ou intervention significative sur le territoire de la Commune ou domiciliation à Morangis des membres de l'association).

Les membres du bureau devront par ailleurs être âgés entre 17 et 25 ans.

Budget prévisionnel du projet

Le budget doit être équilibré : le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Partenaires	Montant
	€	Fonds propres	€
	€	Recette participants	€
	€	Partenaires sollicités	
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	Commune de Morangis	€
	€	Autres	€
	€		€
	€		€
Total	€	Total	€

Bilan financier du projet

Bilan à transmettre en Mairie de Morangis une fois le projet réalisé

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Partenaires	Montant
	€	Fonds propres	€
	€	Recette participants	€
	€	Partenaires sollicités	
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	-	€
	€	Commune de Morangis	€
	€	Autres	€
	€		€
	€		€
Total	€	Total	€